

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DEUXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Saint-Romuald le vingt-trois mai deux mille quatorze
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, madame Claire Bilodeau, madame Reine Cayer, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Norman Johnston, madame Nathalie Kerbrat, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h 35.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ] :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 mars 2014
- 03 Sujets découlant du procès-verbal précédent
- 04 Rapport de la direction
 - Mesures de compressions budgétaires annoncées, information
 - Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
 - Revue de presse
- 05 Rapport du comité de vérification – séance du 16 mai 2014
 - Détermination et quantification des réserves de La Financière agricole du Québec, présentation par la firme Les Services actuariels SAI
 - Diminution du montant total en cours, prorogation de l'échéance et modifications à certaines caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec
- 06 Retrait de l'admissibilité des produits sous ASRA au programme Agri-Québec en regard de la problématique des arrimages cumulés
- 07 Rapport sur les orientations gouvernementales 2010-2015 : Critères d'exclusion des résultats qui s'écartent largement de la moyenne dans les études de coûts de production portant sur les revenus stabilisés
- 08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Contributions unitaires et facteurs de modulation – année financière 2013-2014, dépôt
- 09 Compensation finale de l'année d'assurance 2013 et retenue de la contribution 2014 au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les produits Porcelets et Porcs

- 10 Compensation finale de l'année d'assurance 2013 au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour le produit Agneaux
- 11 Statistiques sur les cultures maraîchères de proximité
- 12 Rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2014 – données provisoires
 - Données préliminaires concernant le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation au 31 mars 2014
- 13 Bulletin Tendances, vol. 22, no 1 «De quel bois on se chauffe ?»
- 14 Comités de révision et Comité d'examen des appels :
 - Nomination de deux membres à titre de représentant du milieu agricole au sein des comités de révision
 - Nomination d'un membre du comité de révision à titre de représentant de La Financière agricole du Québec pour les produits « Assurance », « Agri-Québec », « Protection du revenu », « Programmes spéciaux » et pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement au sein du comité de révision et du comité d'examen des appels
- 15 Varia :
 - Lettre de félicitations au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 - Bien-être animal, information
 - Remerciements à madame Solange Morneau
 - Évaluation du président-directeur général – Exercice 2013-2014, information
- 16 Date de la prochaine séance
- 17 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 21 MARS 2014

Le projet de procès-verbal de la cent soixante et unième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 21 mars 2014 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ], QUE le procès-verbal de la séance du 21 mars 2014 soit adopté.

Résolution
N° 1166

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– Mesures de compressions budgétaires annoncées, information

Les administrateurs sont informés qu'une diminution de la masse salariale de 2 %, une réduction des frais de fonctionnement de 3 % et des restrictions sur la dotation des emplois ont été annoncées.

Le dépôt du Budget de dépenses 2014-2015 est prévu au début du mois de juin. Une proposition budgétaire révisée sera soumise au conseil d'administration en fonction des crédits alloués et des mesures de compressions budgétaires qui pourraient s'appliquer à la société.

– **Défi Entreprises**

La société participera, pour la première fois, à la 5^e édition du Défi Entreprises qui se tiendra le 1^{er} juin prochain. Une cinquantaine d'employés se sont inscrits à cette activité de course ou de marche.

Les administrateurs sont conviés à participer au Tournoi de golf du Club social de la société qui se tiendra le 13 juin prochain dans la région du Centre-du-Québec.

– **Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

– **Revue de presse projet**

La revue de presse couvrant la période du 21 mars au 22 mai 2014 est déposée.

Le comité de vérification a tenu une séance le 16 mai 2014.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration sur cette réunion.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La firme Les Services actuariels SAI s'est vu confier, en septembre 2013, le mandat de réaliser une évaluation du niveau de réserve approprié à l'égard du Compte dédié, de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec. Le mandat vise la période de 2014-2015 à 2019-2020, soit la dernière année du présent cadre financier et les cinq années suivantes.

Après avoir rappelé le contexte ayant mené à la réalisation de ce mandat, monsieur Keating présente l'historique du dossier avant de convier les actuaires à se joindre aux participants.

Messieurs Charles St-Aubin, président de la firme Les Services actuariels SAI, et Marc-Antoine Vaillant, associé, se joignent aux administrateurs pour présenter les résultats de leurs analyses actuarielles. Ces résultats ont été présentés par les actuaires aux membres du comité de vérification le 16 mai. Les rapports sont déposés.

– Détermination et quantification des réserves de La Financière agricole du Québec, présentation par la firme actuarielle Les Services actuariels SAI

[
.]

[
.]

[
.]

[
.]

[] :

- [] ;

- [] ;

- [] ;

- [] ;

- [] ;

- [] ;

Le Vérificateur général du Québec utilisera les résultats de l'analyse, notamment au niveau de la provision générale et des analyses de sensibilité.

[REDACTED].

– **Recommandations relatives au Compte dédié aux garanties de prêts, approbation**

Résolution
N° 1167

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les recommandations de l'analyse actuarielle du Compte dédié aux garanties de prêts au 31 mars 2013 à des fins de provisionnement soient approuvées;

2° QUE le montant versé annuellement par la société au Compte dédié aux garanties de prêts pour le paiement des débours de garanties soit maintenu à 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement est effectué par le prêteur au cours de l'exercice financier précédent et à 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

Monsieur Keating rappelle que les orientations gouvernementales sur la gestion des risques agricoles signifiées à la société en novembre 2009 prévoyaient, notamment, que tout surplus cumulé doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels et que cette réserve demeure à constituer.

Le mandat portant sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec vise à permettre à la société d'établir un niveau de réserve de contingence pour mieux gérer le risque financier inhérent aux programmes de sécurité du revenu agricole. Il est rappelé que cette analyse actuarielle ne porte pas sur la méthodologie de tarification en ASRA.

Le calcul de la réserve est fonction des engagements financiers futurs et est indépendant de la situation financière actuelle du programme ASRA et du financement requis pour acquitter le déficit cumulé.

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Après discussion, le conseil d'administration confie à la direction le mandat de poursuivre les travaux et de soumettre, à la séance du 18 septembre 2014, après consultation du MAPAQ et des organismes centraux, une recommandation sur la constitution, le niveau et la gestion d'une réserve tout en tenant compte du cadre financier de la société, de la possibilité de capitaliser cette réserve et des impacts sur les équilibres financiers gouvernementaux.

[REDACTED].

Le comité a pris connaissance de la demande de modifications du régime d'emprunts à court terme de la société qui viendra à échéance le 30 juin 2014.

Il est essentiellement proposé que le montant total en cours des emprunts autorisés soit porté à 270 M\$, soit une diminution de 530 000 M\$, et de porter sa date d'échéance au 30 juin 2015.

- **Diminution du montant total en cours, prorogation de l'échéance et modifications à certaines caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED].

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU'[REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1168

[REDACTED], IL EST
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] :

1° QUE le régime d'emprunts permettant à La Financière agricole du Québec d'emprunter à court terme soit modifié afin de fixer le montant total des emprunts autorisés à 270 000 000 \$ et de porter la date d'échéance de ce régime d'emprunts au 30 juin 2015;

2° QUE les caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec soient modifiées comme suit :

Utilisation des emprunts	Limites actuelles (M\$)	Échéances actuelles	Limites proposées (M\$)	Échéances proposées
Fonds ASRA et ASREC	422	30/06/2014	122	30/06/2015
Déficits d'opérations cumulés avant le 31 mars 2010 et opérations courantes de la FADQ	230	30/06/2014	0	30/06/2015
Marge de sécurité opérations courantes de la FADQ (déficits d'opérations après le 31 mars 2010)	100	30/06/2014	100	30/06/2015
Prêts en vertu des lois LCA et LCF	0	30/06/2014	0	30/06/2015

Agence de vente pour l'acériculture	40	30/06/2014	40	30/06/2015
Capital Financière agricole inc.	8	30/06/2014	8	30/06/2015
Total	800	30/06/2014	270	30/06/2015

3° QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser La Financière agricole du Québec à modifier son régime d'emprunts, comme prévu à la présente résolution;

4° QUE les dispositions de la résolution adoptée le 31 mars 2010, modifiée par les résolutions adoptées le 11 mai 2011, le 11 mai 2012 et le 23 mai 2013, demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes;

5° QUE les personnes désignées à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie initiées à la Vice-présidence aux affaires corporatives, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, à signer toute convention de services financiers concernant les emprunts auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à en accepter les conditions et les modalités, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à déterminer les conditions et modalités permettant d'encadrer les opérations effectuées par les personnes habilitées à conclure toute transaction d'emprunt tel que déterminé au tableau de désignations de la Politique, à consentir toutes clauses qu'elles jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'elles jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les six prochains sujets.

La diminution de la fréquence des interventions du programme ASRA pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre dans les dernières années a généré un important cumul des arrimages annuels aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec. [REDACTED].

Pour donner suite aux discussions tenues aux séances des [REDACTED] et du 7 février 2014, la problématique sur les arrimages cumulés a été référée à une table de concertation FADQ/UPA qui s'est réunie le [REDACTED] et le 7 février 2014.

[REDACTED]:

- [REDACTED];

- [REDACTED];

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

**RETRAIT DE L'ADMISSIBILITÉ DES PRODUITS COUVERTS PAR LE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC EN REGARD DE LA PROBLÉMATIQUE
DES ARRIMAGES CUMULÉS**

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED];

ATTENDU QUE [

[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur opposition de [REDACTED] et de [REDACTED] et sur abstention de [REDACTED] :

Résolution
N° 1169

1° QUE, sous réserve d'une confirmation que la suspension du programme Agri-Québec en cours d'année de participation ne soulève aucun problème juridique, l'admissibilité au programme Agri-Québec des secteurs associés aux produits couverts par le programme ASRA et sous gestion de l'offre soit suspendue pour l'année de participation 2014, et, qu'en conséquence, aucune contribution gouvernementale ne soit versée pour cette année de participation relativement à ces secteurs et que la possibilité, pour les secteurs sous ASRA, d'opter pour une admissibilité à Agri-Québec plutôt qu'au programme ASRA soit référée pour analyse au Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec;

2° QUE, dans l'éventualité où un secteur de production, à la suite des travaux du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, décidait de choisir de participer à Agri-Québec et de renoncer à sa participation au programme ASRA pour l'année d'assurance 2014, La Financière agricole du Québec verserait les sommes admissibles aux entreprises concernées de ce secteur de production;

3° QUE l'option d'adresser une demande aux organismes centraux du gouvernement pour obtenir leur approbation à l'effet de limiter les sommes représentant les arrimages cumulés à celles relatives aux trois années antérieures soit privilégiée et que cette option soit soumise au Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec afin qu'elle soit considérée dans les recommandations portant sur l'adaptation des programmes de sécurité du revenu.

Lors des études de coûts de production réalisées par le Centre sur les études de coûts de production en agriculture (CECPA), on observe la présence d'entreprises dont les résultats s'écartent largement de la moyenne. Cette situation a pour effet de considérer, dans le calcul des coûts de production, des résultats qui pourraient ne pas refléter une situation normale de production, non plus qu'une utilisation optimale des ressources agricoles.

[REDACTED].

Des analyses additionnelles réalisées par le CECPA indiquent que les approches initialement envisagées pour remédier à la problématique ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé. Le CECPA recommande plutôt de renforcer le processus décisionnel actuel permettant d'exclure les entreprises enquêtées qui présentent des caractéristiques pouvant affecter la qualité des résultats. Le renforcement proposé implique une analyse systématique a posteriori de toutes les entreprises dont la marge sur le coût de production s'écarte largement de la moyenne (1,645 écart-type). À partir de celles-ci, des orientations

pourront être convenues quant au maintien ou au retrait d'une entreprise de l'échantillon.

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 2010-2015 :
CRITÈRES D'EXCLUSION DES RÉSULTATS QUI S'ÉCARTENT LARGEMENT
DE LA MOYENNE DANS LES ÉTUDES DE COÛTS DE PRODUCTION
PORTANT SUR LES REVENUS STABILISÉS**

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QUE [

];

ATTENDU QUE [

];

Résolution
N° 1170

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par [] :

1° QUE soient approuvées les orientations suivantes :

- Introduire, dans la méthodologie d'établissement des coûts de production, une procédure statistique permettant d'identifier a posteriori les entreprises dont la marge nette par unité de production s'écarte largement de la moyenne (plus de 1,645 écart-type) et procéder à une analyse systématique et approfondie de ces entreprises afin de statuer sur leur maintien ou leur exclusion de l'étude de coûts de production en concertation avec les comités sectoriels du coût de production.
- Inclure, à la méthodologie d'établissement des études de coûts de production, une disposition précisant que sont exclues de la population et de l'échantillon visés, les entreprises ayant mis fin à leurs opérations dans les six mois suivant la fin de l'année ciblée par l'enquête.
- Appliquer ces orientations aux études de coûts de production en cours et à celles à venir.

2° QUE ces directives soient transmises au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES -
CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FACTEURS DE MODULATION –
ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014, DÉPÔT**

Résolution
N° 1171

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

QUE soit pris acte des contributions unitaires ajustées et des facteurs de modulation pour l'année financière 2013-2014 de chacun des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

**COMPENSATION FINALE DE L'ANNÉE D'ASSURANCE 2013 ET RETENUE
DE LA CONTRIBUTION 2014 AU PROGRAMME D'ASSURANCE
STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA) POUR LES PRODUITS
PORCELETS ET PORCS**

Des données sur la compensation finale de l'année d'assurance 2013 et la retenue de la contribution 2014 au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les produits Porcelets et Porcs sont déposées pour information.

**COMPENSATION FINALE DE L'ANNÉE D'ASSURANCE 2013 AU
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
(ASRA) POUR LE PRODUIT AGNEAUX**

Des données sur la compensation finale de l'année d'assurance 2013 au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Agneaux sont déposées pour information.

[REDACTED] s'excuse de devoir quitter la séance.

STATISTIQUES SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES DE PROXIMITÉ

Des données sur l'adhésion, pour l'année d'assurance 2014, à la protection agriculture maraîchère de proximité sont déposées. Elles indiquent que 18 producteurs biologiques et 21 producteurs conventionnels y ont adhéré. Ces adhésions sont réparties dans toutes les régions du Québec et couvrent une superficie totale de 112,4 hectares pour des valeurs assurées de près de 2 M\$.

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint aux administrateurs pour les prochains sujets.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU FINANCEMENT AU 31 MARS 2014 – DONNÉES PROVISOIRES

Le rapport de la Vice-présidente au financement au 31 mars 2014 est déposé et commenté sommairement par monsieur Desrosiers.

Le montant du financement autorisé par La Financière agricole a atteint, en 2013-2014, plus de 1,1 milliard \$, soit une augmentation de 12 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent.

Les ouvertures de crédit autorisées s'élèvent à 47,2 millions \$, incluant l'intervention spéciale de La Financière agricole en acériculture.

Au chapitre de l'aide au démarrage, on constate une augmentation de 21 % du nombre de subventions accordées et de 68 % des sommes autorisées par rapport à l'exercice financier 2012-2013.

Les pertes et les arrérages sont en diminution.

– Données préliminaires concernant le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation au 31 mars 2014

Des données détaillées sur le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation sont déposées.

En date du 31 mars 2014, plus de 308 M\$ ont été autorisés en financement, dont un montant de 164,8 M\$ admissible à la contribution au paiement de l'intérêt.

BULLETIN TENDANCES, VOL. 22, NO 1 «DE QUEL BOIS ON SE CHAUFFE ?»

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le Programme de financement forestier qui vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Le bulletin économique Tendances, présentant les enjeux auxquels le secteur forestier québécois est confronté ainsi que des données sur la situation financière de la clientèle de la société et la répartition géographique du financement autorisé, est déposé.

COMITÉS DE RÉVISION ET COMITÉ D'EXAMEN DES APPELS

– Nomination de deux membres à titre de représentant du milieu agricole au sein des comités de révision

ATTENDU QUE, conformément à la Politique sur les demandes de révision, le comité de révision est formé de membres de La Financière agricole et de représentants du milieu agricole;

ATTENDU QUE l'Union des producteurs agricoles a désigné un nouveau représentant pour remplacer madame Luce Bisson à titre de membre du comité de révision pour le produit « Assurances », « Protection du revenu », « Programmes spéciaux » et du comité d'examen des appels – Programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;

ATTENDU QUE l'Union des producteurs agricoles a désigné un nouveau représentant pour remplacer monsieur Gratien d'Amours à titre de membre du comité de révision pour le produit « Financement »;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1172

1° QUE monsieur Sylvain Vachon, président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, soit nommé membre du comité de révision, à titre de représentant du milieu agricole pour le produit « Assurances », « Protection du revenu », « Programmes spéciaux » et du comité d'examen des appels – Programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, en remplacement de madame Luce Bisson;

2° QUE monsieur Normand Côté, producteur agricole, soit nommé membre du comité de révision, à titre de représentant du milieu agricole pour le produit « Financement », en remplacement de monsieur Gratien d'Amours;

3° QUE les règles établies par la résolution numéro 784 adoptée le 2 juin 2009 concernant la rémunération et le remboursement des frais de voyage et de séjour des membres du comité de révision s'appliquent à messieurs Sylvain Vachon et Normand Côté;

4° QUE les dispositions des résolutions adoptées à des fins similaires demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

- **Nomination d'un membre du comité de révision à titre de représentant de La Financière agricole du Québec pour les produits « Assurance », « Agri-Québec », « Protection du revenu », « Programmes spéciaux » et pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement au sein du comité de révision et du comité d'examen des appels**

ATTENDU QUE, conformément à la Politique sur les demandes de révision, le comité de révision est formé de membres de La Financière agricole et de représentants du milieu agricole;

ATTENDU QUE La Financière agricole a désigné monsieur Jacques Hébert à titre de membre du comité de révision pour les produits « Assurances », « Protection du revenu », « Programmes spéciaux » et du comité d'examen des appels – Programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, que ce dernier a quitté pour la retraite et qu'il y a lieu de le remplacer;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1173

1° QUE la personne suivante soit nommée membre du comité de révision à titre de représentant de La Financière agricole pour les produits « Assurances », « Protection du revenu », « Programme Agri-Québec » et « Programmes spéciaux » et du comité d'examen des appels pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement :

- Madame Jacinthe Larochelle, directrice régionale, Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu, en remplacement de monsieur Jacques Hébert;

2° QUE les dispositions des résolutions adoptées à des fins similaires demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

VARIA

- **Lettre de félicitations au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation**

Une lettre de félicitations sera transmise au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, monsieur Pierre Paradis, par la présidente, en son nom personnel et en celui du conseil d’administration.

- **Bien-être animal, information**

À la suite des événements survenus sur une ferme d’élevage de veaux de la région de Portneuf, monsieur Johnston est invité à faire le point sur les travaux en cours au MAPAQ. Les administrateurs sont informés que le ministère est à élaborer un projet de loi établissant des normes d’élevage favorisant le bien-être animal. La société prévoit intégrer à ses programmes des dispositions spécifiques sur le respect de ces normes, en concertation avec le MAPAQ.

Les administrateurs sont informés de la démission de madame Solange Morneau qui a accepté de relever de nouveaux défis professionnels auprès du ministre délégué aux Transports et à l’Implantation de la Stratégie maritime et ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

- **Remerciements à madame Solange Morneau**

Résolution
N° 1174

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1° QUE les membres du conseil d’administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à madame Solange Morneau pour sa contribution à la réalisation de la mission de La Financière agricole du Québec à titre d’administratrice et à titre de membre de son comité de gouvernance, d’éthique, et de ressources humaines et informationnelles, de même que pour l’excellent travail accompli et la collaboration constante manifestée au cours de son mandat;

2° QUE les membres du conseil d’administration souhaitent à madame Morneau le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités et la réalisation de ses projets en espérant qu’ils lui procurent beaucoup de satisfaction tout en lui permettant de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

- Évaluation du président-directeur général - Exercice 2013-2014, information

[
[REDACTED]
].

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 20 juin 2014.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h 35.

Original signé par Diane Vincent

Présidente du conseil

Original signé par Robert Keating

Président-directeur général

Original signé par Gilles Lavoie

Original signé par Renée Saint-Hilaire

secrétaire générale